



Préavis N°13/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 24 octobre 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 465'000.00

Réfection de trois chemins agricoles, type AF – Etape N°1

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En 2017, il a été nécessaire de mandater le bureau Gemetris SA pour une étude préalable quant à la planification communale pour la réfection des chemins agricoles de type AF, ceci afin de pouvoir toucher les subventions des travaux déjà réalisés en 2013, par la Municipalité de l'ancienne commune de Mézières, sur le tronçon : Chemin des Grottes à Mézières. Cette étude a porté également sur divers chemins AF de Mézières afin d'avoir une vision globale sur les travaux à prévoir.

Préambule :

La commune de Jorat-Mézières a décidé d'entamer ces entretiens de chemins type AF en retenant les chemins suivants à Mézières, selon la numérotation sur le plan d'inventaire général, qui sont des chemins 100% à utilisation agricole et dont l'état nécessite une réfection prioritaire à cause du gel/dégel et passage des véhicules lourds :

- **Chemin du Bois de la Côte (n°1)** : *atteinte de la planéité, affaissement du terrain, surface terreuse avec flaques d'eau et fondations insuffisantes ;*
- **Chemin des Cibleries (n°2)** : *nids de poule, enrobé dégradé, et fondations insuffisantes ;*
- **Chemin de Servion (n°8)** : *chemin terreux et absence totale de fondations.*



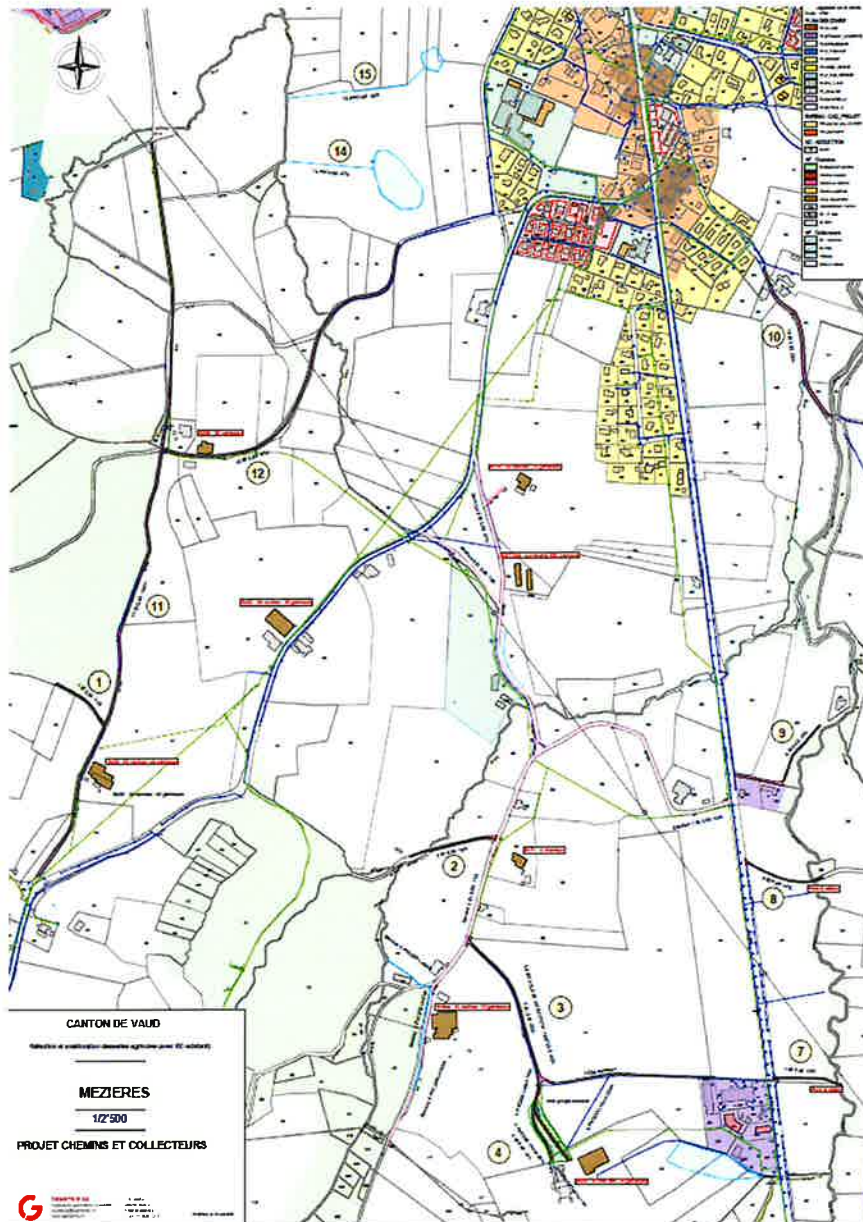
Chemin du Bois de la Côte



Chemin des Cibleries



Chemin de Servion



Les chemins précités ont fait l'objet d'un constat photo. Les dégradations observées et l'état des chaussées ont été caractérisés lors de l'étude préliminaire.

D'une manière générale, les chemins agricoles, considérés dans la planification communale, présentent des marques d'usures, parfois importantes. Les chemins souffrent du poids et de l'augmentation croissante des charges des véhicules agricoles. La fatigue des chemins due aux passages répétés des véhicules, cumulés aux effets du gel/dégel sur une fondation déjà insuffisante créée de nombreux dégâts sur les structures de chaussée en grave.

L'une des dégradations les plus importantes qui peut être constatée sur les chemins de l'étape 1 est les nids de poules qui sont présents en nombre. Les pattes-d'oiseau débouchant sur les routes cantonales doivent également être revues afin d'améliorer les sorties sur route. Le pont au chemin de Servion sera reconstruit afin d'assurer son utilisation, celui-ci présentant des déformations au niveau de sa structure du tablier.

Les dimensions des chemins retenus pour cette étape de réfection et d'entretien sont répertoriées ci-dessous :

Route	Largeur selon expertise fédérale	Longueur	Largeur subventionnée
Chemin du Bois de la Côte	~3.0 m	180 m	3.0 m
Chemin des Cibleries	~3.0 m	235 m	3.0 m
Chemin de Servion	~3.0 m	145 m	3.0 m
Total		560 m	

Selon l'expertise fédérale, il était prévu de réfectionner le chemin des Cibleries seulement jusqu'au pont. Au vu de l'état de dégradation de la suite du chemin (env.110m), il est proposé de profiter des travaux pour également reprendre la suite du chemin et ainsi assurer une continuité.

1. Routes inventoriées :

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS) recense les voies de communications à protéger. Il existe trois niveaux : inventaire national, régional ou local. La commune de Jorat-Mézières possède les trois échelons de cet inventaire fédéral. Sur les trois chemins prévus dans la réalisation de l'étape 1, seul le chemin de Servion est inclus dans un inventaire d'importance locale, tracé historique avec substance.

2. Région archéologique :

L'étape 1 des travaux ne touche pas de zone répertoriée comme archéologique selon le guichet cartographique du canton de Vaud.

3. Dimensionnement des chaussées :

Actuellement, les trois chemins prévus dans cette étape ne sont pas revêtus par un enrobé. Il n'est donc pas prévu de les revêtir dans le cadre de ces travaux AF. Le coffre sera repris avec une stabilisation afin d'améliorer la portance de ce dernier. Selon les matériaux en place, il est prévu un décapage sur les 15 premiers centimètres, afin d'évacuer des matériaux impropres, ceux-ci seront remplacés par un grave non-traitée, le tout étant mélangé lors de la stabilisation. Ce procédé permettra également d'améliorer le mélange et diminuer le taux de liant nécessaire au renforcement de la chaussée.

Il a été considéré, pour les calculs, un trafic très léger T1, soit moins de 30 véhicules lourds/jour.

Le dimensionnement des chaussées a été réalisé selon la norme VSS 40 324, selon la valeur structurelle :

Valeur structurelle nécessaire : SN_{erf}

La valeur $SN_{néc}$ pour un trafic T1 et un sol de classe de portance S2 est de 59.

Pour une réfection totale : $SN_{dim} \geq SN_{néc} = 59$

Valeur de dimensionnement : SN_{dim}

$SN_{dim} = a_{stabilisation} \times \text{épaisseur stabilisée} + a_{grave} \times \text{épaisseur de grave} + a_{enrobé} \times \text{épaisseur enrobé}$

$SN_{dim} = 2,4 \times 40 \text{ cm} + 1,25 \times 10 \text{ cm} = 108,5 > 59$ **VERIFIE (stabilisation)**

Le dimensionnement au gel n'état pas considéré en vue de la chaussée sans recouvrement.

L'épaisseur de stabilisation minimale est de 20 cm ($SN_{dim} = 60$).

4. Description des interventions

Ces travaux étant prévus de démarrer au printemps 2024, ils seront organisés de sorte à conserver, tant que possible, les accès aux exploitations agricoles ainsi qu'aux riverains.

Ouvrage	Année	
	2024	2025
Chemin du Bois de la Côte	Printemps	
Chemin des Cibleries	Été	
Chemin de Servion		Printemps

Réalisation des étapes pour une réfection totale des 3 chemins (stabilisation) :

- Installation de chantier, travaux préparatoires ;
- Evacuation des mauvais matériaux ;
- Décapage de la terre végétale des accotements, mise en dépôt latéral ;
- Fourniture et mise en place de matériaux pour renforcement, GNT 0/45
- Stabilisation au liant hydraulique de l'infrastructure existante de la chaussée, réglage de la planie et cylindrage ;
- Fourniture, réglage de la couche supérieure à l'aide gravier gras jaune du Jura sur 10 cm environ ;
- Mise à niveau des ouvrages de collecte des eaux, des vannes et des chambres si existantes ;
- Mise en place de la terre végétale sur les accotements ;
- Fin de l'étape, repli et dépose de la déviation.

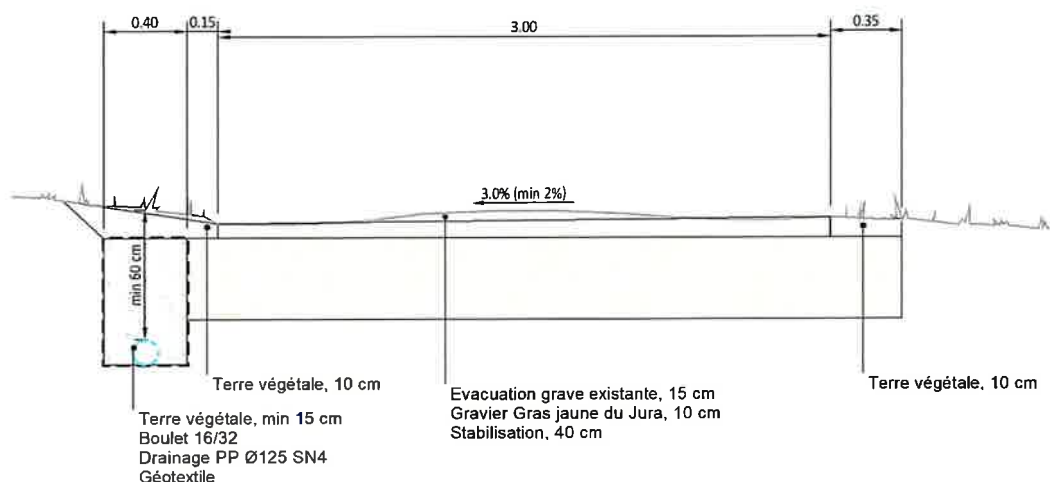
Chemin du Bois de la Côte

Le chemin du Bois de la Côte va être réfectionné avec une stabilisation. Au vu des matériaux en place sur ce chemin, il est prévu d'évacuer les 15 premiers centimètres et d'apporter des nouveaux matériaux afin de garantir la bonne exécution de la stabilisation. Selon l'expertise fédérale, l'évacuation des eaux doit être traitée. A cet effet, il est prévu la création d'une tranchée drainant le long du chemin afin de garantir la bonne évacuation de celle-ci.

Pour terminer, un gravier gras jaune du Jura sera utilisé pour régler la surface de roulement sur 10cm.

COUPE TYPE 1:25

Réfection totale (stabilisation)



Chemin des Cibleries

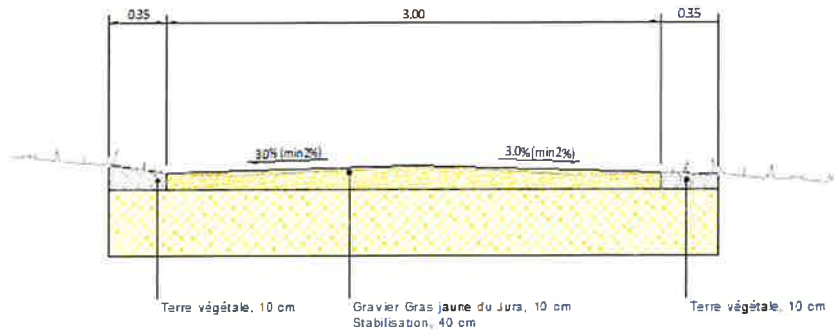
Initialement prévu d'être réfectionné sur 125m, la suite du chemin, d'une longueur de 110m, fera également partie des travaux de réfection. En effet, à la suite de la vision locale, il a été constaté que de fortes dégradations étaient présentes sur la suite du chemin.

Le chemin des Cibleries va être réfectionné avec une stabilisation. Au vu des matériaux en place sur ce chemin, il est prévu d'évacuer les 20 premiers centimètres de matériaux sur la deuxième partie du chemin et d'apporter des nouveaux matériaux afin de garantir la bonne exécution de la stabilisation. Au besoin, les fissures du pont seront réfectionnées ponctuellement.

Pour terminer, un gravier gras jaune du Jura sera utilisé pour régler la surface de roulement sur 10cm.

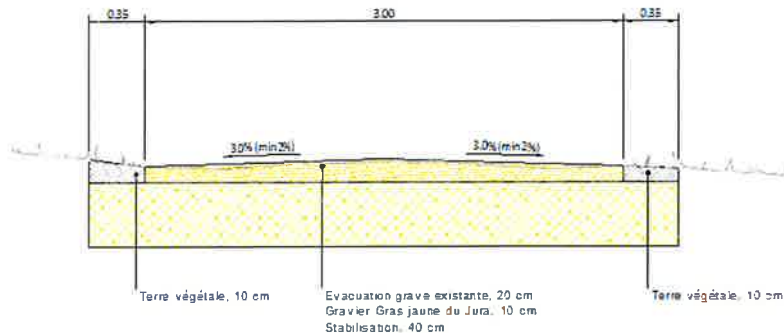
COUPE TYPE A 1:25

Réfection totale (stabilisation)



COUPE TYPE B 1:25

Réfection totale (stabilisation)



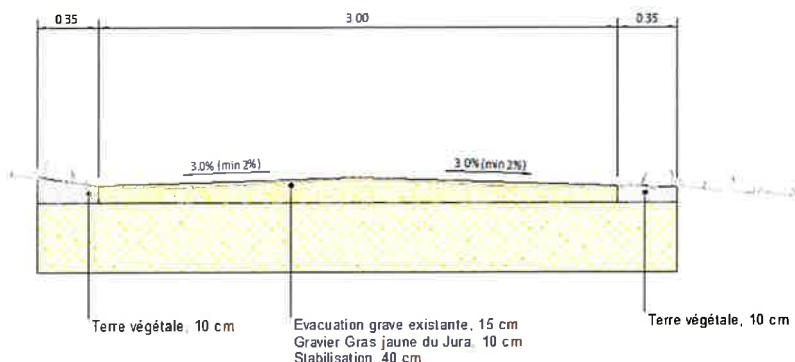
Chemin de Servion

Le chemin de Servion va être réfectionné avec une stabilisation. Au vu des matériaux en place sur ce chemin, il est prévu d'évacuer les 15 premiers centimètres et d'apporter des nouveaux matériaux afin de garantir la bonne exécution de la stabilisation. Le pont va être reconstruit afin de répondre aux normes et une éventuelle barrière amovible sera installée en cas d'exigence du Canton pour un accès sécurisé des piétons.

Pour terminer, un gravier gras jaune du Jura sera utilisé pour régler la surface de roulement sur 10cm.

COUPE TYPE 1:25

Réfection totale (stabilisation)



Collecte des eaux de surface

Une tranchée drainante est prévue pour le chemin du Bois de la Côte, ceci afin de reprendre les eaux de ruissellements provenant des champs en amont. Cette tranchée évitera les dégradations potentielles sur la stabilisation dues à cette eau. Sur les autres deux chemins réfectionnés, les eaux de surface seront renvoyées sur les champs aux abords des chemins, favorisant une infiltration naturelle des eaux.

Services

Avant l'exécution des travaux, les différents services seront consultés afin de connaître leur intérêt sur le projet et s'ils souhaitent réaliser des travaux en parallèle de la réfection des chemins.

Autres chemins AF à réfectionner

Après cette étape, il restera encore à refaire les chemins suivants :

	Chemin des Maraîches	Chemin des Troncs	Chemin des Tavanesses	Chemin de l'Enclose	Chemin des Planches
Longueur totale m2	1750	790	120	205	575
Longueur réfectionnée m2	1300	615	120	205	295

5. Financement et subventions

Les travaux seront adjugés à l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse c'est-à-dire, celle qui a reçu la meilleure notation sur la base des critères prédéfinis et en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Les coûts des travaux sont couverts au fur et à mesure de leurs réalisations par la trésorerie communale. Les demandes de subventions se feront au bouclage des comptes de l'étape.

Le tableau récapitulatif, remis en annexe, synthétise les coûts avancés pour chaque chemin et étape de réalisation des travaux.

Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :


**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 8 décembre 2023,
vu le préavis municipal N°13/2023 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


décide :


- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 465'000.00 pour la réfection de trois chemins agricoles, type AF – Etape N°1 ;**
- **de financer cet investissement de la manière suivante :**
 - **encaissement d'une subvention estimée à Fr. 300'000.00 ;**
 - **et solde de Fr. 165'000.00 par la trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire;**
- **d'amortir l'investissement net de Fr. 165'000.00 sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 5'500.00 par le compte 4300.3311.050, la première fois l'année suivant la fin des travaux.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

Mme Sonia Hugentobler et pour la partie financière M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023.

Ce préavis a été établi sur la base du rapport technique, établi par le bureau Gemetris SA.

Annexes : tableau récapitulatif des devis estimatifs – plans de situation du Chemin du Bois de la Côte, de Servion et des Cibleries.